



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20124
15 août 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 15 AOUT 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, et suite à nos nombreuses lettres, dont la dernière est reproduite sous la cote S/20120, concernant la poursuite par le régime iranien de ses bombardements contre les positions de nos unités dans les zones d'opérations, j'ai l'honneur de vous informer que le bilan des actes d'agression auxquels se sont livrées les forces de ce régime les 13, 14 et 15 août 1988 s'établit comme suit :

1. Zone d'opérations du Ier corps d'armée
27 obus de mortier
2. Zone d'opérations du IIIe corps d'armée
 - a) 22 obus d'artillerie
 - b) 57 obus de mortier
 - c) 12 missiles lancés par tube
3. Zone d'opérations du VIIe corps d'armée
 - a) 18 obus d'artillerie
 - b) 24 obus de mortier
 - c) 5 missiles lancés par tube
 - d) 2 missiles légers

De 6 heures à 18 heures le 14 août 1988 :

1. Zone d'opérations du Ier corps d'armée
17 obus de mortier
2. Zone d'opérations du IIIe corps d'armée
 - a) 22 obus d'artillerie
 - b) 50 obus de mortier

3. Zone d'opérations du VIIe corps d'armée
- a) 2 obus d'artillerie
 - b) 46 obus de mortier
 - c) 5 missiles légers

De 18 heures le 14 août 1988 à 6 heures le 15 août 1988 :

1. Zone d'opérations du Ier corps d'armée
- a) 1 obus de mortier
 - b) 14 obus d'artillerie
 - c) 5 obus de char
2. Zone d'opérations du IIIe corps d'armée
- a) 3 obus d'artillerie
 - b) 20 obus de mortier
3. Zone d'opérations du Ve corps d'armée
- a) 21 obus d'artillerie
 - b) 25 missiles lancés par tube
4. Zone d'opérations du VIIe corps d'armée
- a) 81 obus de mortier
 - b) 4 missiles légers
 - c) 8 obus d'artillerie

De 6 heures à 18 heures le 15 août 1988 :

1. Zone d'opérations du IIIe corps d'armée
- a) 7 obus d'artillerie
 - b) 11 obus de mortier
2. Zone d'opérations du VIIe corps d'armée
- 4 obus de mortier

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI